

Monsieur Nicolas REVEL
Directeur général
UNCAM
50, avenue du Professeur André
Lemierre
75986 PARIS CEDEX 20

Paris, le 10 août 2017

Lettre recommandée avec AR
DP/pp/17.281

Monsieur le Directeur général,

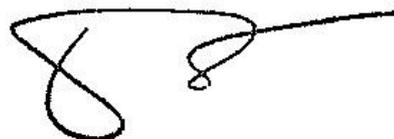
Par la présente, j'ai l'honneur de vous confirmer l'opposition de l'Union Nationale des Professionnels de Santé (UNPS) au renouvellement par tacite reconduction de l'Accord-cadre Interprofessionnel (ACIP) actuellement en vigueur.

Cet Accord-cadre, signé en mai 2012, est réputé approuvé pour cinq ans uniquement depuis le 1^{er} mars 2013, par publication au Journal officiel d'un avis, rendu à l'époque en l'absence d'approbation ministérielle du texte de l'ACIP.

Comme évoqué lors de notre conversation téléphonique à ce sujet, en application notamment des articles L162-15-2 et R162-54-5 du code de la sécurité sociale, l'Assemblée plénière de l'UNPS a voté l'opposition à la reconduction tacite de l'ACIP paru en 2013.

Les textes prévoyant dans ce cas une ouverture sans délai de négociations en vue de la conclusion d'un nouvel ACIP, je me tiens à votre entière disposition pour convenir du calendrier de travail des partenaires conventionnels pour la rentrée.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes salutations distinguées.



Daniel PAGUESSORHAYE
Président